



L'EXTERNALISATION DES  
MISSIONS DE LA  
PERSONNE COMPÉTENTE  
EN RADIOPROTECTION

5èmes rencontres des PCR - Rungis 2007

# 1. LES CHOIX DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION



PROPOSER LES SERVICES DE PCR A DES ENTREPRISES  
INTERVENANT AUPRES DES EXPLOITANTS DES INB TELS QUE  
EDF, CEA, COGEMA...

Ayant moins de 40 agents classés A ou B,

ET

Recevant des doses très faibles ( $\leq 5$  mSv sur 12 mois consécutifs)

ET

- Dont la DIRECTION S'IMPLIQUE DANS LE MANAGEMENT de la  
RADIOPROTECTION

SE LIMITER A 10 ENTREPRISES :

- Non concurrentes

ET

- N'ayant pas de problèmes relationnels entre elles.

## A CE JOUR, CRIATOME INTERVIENT AUPRES DE :

- 2 sociétés d'ingénierie (Visites en zone Contrôlée plutôt que des interventions),
- 1 société de chaudronnerie et tuyauterie,
- 1 entreprise spécialisée dans la ventilation (Filiale d'un groupe allemand),
- 1 société commercialisant et installant des analyseurs d'eaux (Filiale d'un groupe suisse),
- 1 société spécialisée dans les travaux en hauteur (techniques dérivées de l'alpinisme et de la spéléologie),
- 1 société spécialisée dans la fabrication de boîtes à gants et protections Plomb,
- 1 entreprise de travail temporaire.

NB : Toutes ces sociétés sont certifiées CEFRI E ou I.

ET TEMPORAIREMENT :

1 société spécialisée dans l'inspection

(Ceci dans l'attente de la formation d'une PCR interne)

**L'externalisation peut être une solution provisoire pour une entreprise**

## 2. DEFINITION DES RELATIONS ENTRE LA PCR EXTERNE ET L'ENTREPRISE



- Le chef d'entreprise doit au préalable consulter le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), ou à défaut les Délégués du Personnel.
- Le chef d'entreprise et la PCR établissent un contrat de sous traitance qui définit notamment :
  - les obligations des 2 parties
  - le lieu d'exécution des prestations
  - la confidentialité
  - les responsabilités-assurances
  - la résiliation du contrat
  - les litiges
  - les prestations du sous-traitant
- Le chef d'entreprise établit un protocole SISERI avec l'IRSN.
- La PCR établit une délégation à quelques personnes pour traiter des données de la dosimétrie active sous son autorité et sa responsabilité.



# 3. LES METHODES DE TRAVAIL ENTRE L'ENTREPRISE ET LA PCR EXTERNE



## En dehors de l'entreprise :

- La PCR consulte hebdomadairement la banque de données SISERI pour connaître :
  - Dosimétrie active
  - Dosimétrie efficace
  - Liste des interventions avec les doses reçues par chaque agent classé A ou B
- La PCR prévient par courriel, le Chef d'entreprise ou son Responsable Désigné Cefri en cas d'anomalie constatée (dose neutrons par exemple)
- Le passé dosimétrique des agents (12 derniers mois) est consulté de façon mensuelle.

## Lors de la visite mensuelle dans l'entreprise :

*NB : Chaque visite mensuelle fait l'objet d'un compte-rendu remis à l'entreprise en fin de visite*

- En début de réunion, il est fait le point sur les actions décidées lors de la dernière visite.
- Un point est fait sur les mouvements d'agents classés A ou B:
  - Nouveaux embauchés : Demande du passé dosimétrique (12 derniers mois) à l'IRSN, si l'agent était déjà classé.
  - Agents classés A ou B quittant la société : Afin de leur remettre en temps voulu, leur passé dosimétrique des 12 derniers mois.
  - Agents classés A ou B qui vont être déclassés.
  - Agents classés A ou B affectés sur de nouvelles missions.
  - Agents non classés A ou B et qui vont prochainement être classés.

## Examen de la dosimétrie active :

- Cumul 12 mois des agents classés A ou B
- Examen des doses reçues, par la consultation de SISERI et en comparaison avec les relevés manuels des agents
- Transmission de la dosimétrie active à SISERI pour :
  - agents travaillant à l'étranger (sites de Dessel, Tchernobyl...)
  - agents travaillant pour CIS.BIO International sur le site de Saclay.
- Recherche sur SISERI des doses complémentaires (neutrons)
- Edition des interventions du mois avec les doses reçues et examen de la cohérence de celles-ci
- Mise à jour des fiches de suivi dosimétrique par affaire (cumuls individuels et collectifs depuis le début de l'affaire)
- Etablissement (une à deux fois par an) de statistiques par lieu d'intervention et par intervalles de doses. (Avec l'appui de SISERI)
- Suivi des objectifs annuels de la dosimétrie active (individuel et collectif).

## Examen de la dosimétrie efficace :

- Analyse des écarts significatifs entre dosimétrie active et dosimétrie efficace (ils sont signalés par SISERI)
- Vérification du type de dosimètre passif porté par l'agent en cas de doses complémentaires signalés dans SISERI
- Dosimètres passifs détériorés, perdus ou à développer en urgence.



## Point sur les interventions en zone règlementée :

- Nouvelles affaires :
  - Evaluation prévisionnelle de la dosimétrie, lorsque l'exploitant ne la communique pas.
  - Evaluation des risques radiologiques pour l'établissement de la fiche d'exposition.
  - Peut-on optimiser les doses?(Enjeux)
- Affaires en cours :
  - Point sur ces affaires
  - Examen de la tendance de la dosimétrie active
- Affaires achevées :
  - Bilan de la dosimétrie active / Evaluation dosimétrique prévisionnelle (Pas d'action si l'écart est  $< 20\%$  et  $< 0,5\text{ mSv}$ )

## Point sur la sous-traitance d'interventions sous rayonnements ionisants :

### Sous-traitance donnée à des entreprises

- Envoi à la PCR du sous traitant, de l'évaluation dosimétrique prévisionnelle de l'intervention (dosimétries individuelle et collective)

### Sous-traitance de donneurs d'ordre

- Vérification que l'entreprise est bien en possession de l'évaluation dosimétrique prévisionnelle (Relance de la PCR dans le cas contraire)



- Surveillance de la dosimétrie active des agents intérimaires classés A ou B
  - Envoi à la PCR de l'entreprise de travail temporaire (mensuellement) des relevés dosimétriques des agents
  - Communication à la PCR de l'entreprise de travail temporaire, de l'évaluation dosimétrique prévisionnelle pour chaque agent.
  - Renseignement de la fiche d'exposition des intérimaires, pour la partie « risques radiologiques »
- Veille réglementaire
- Résumé des exposés faits lors des congrès de la SFRP et de l'ATSR



# 4. LES RELATIONS DE LA PCR EXTERNE AVEC LES ORGANISMES



- Avec la Médecine du Travail
  - Fiche d'exposition
  - Communication des résultats de la dosimétrie active, à la demande du médecin du travail.
- Avec les laboratoires agréés
  - Dosimètres passifs à développer en urgence, perdus ou détériorés
  - Problèmes d'agents inconnus, manquants dans SISERI (dosimétrie efficace).
- Avec SISERI
  - Problèmes d'agents manquants ou inconnus dans SISERI (dosimétrie efficace et/ou active)
  - Transmission des données de la dosimétrie active lorsque le donneur d'ordre ne le fait pas.
- Avec les services de Radioprotection des Exploitants
  - Résoudre les problèmes de rattachement des agents (surtout lorsque l'entreprise a plusieurs établissements).
- Avec la SFRP et l'ATSR
  - Participation aux congrès et journées d'études

# 5. LES PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES



- La PCR externe travaille « sans filet » (Aucun assureur rencontré depuis 20 mois n'a accepté de m'établir un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle)
- Les PCR des donneurs d'ordre à l'exclusion des Exploitants, n'ont pas encore le réflexe d'adresser à l'entreprise, l'évaluation dosimétrique prévisionnelle avant le début des interventions. Il en est de même pour la connaissance des risques radiologiques.
- Difficulté à connaître la dosimétrie active des intérimaires (nomadisme des intérimaires).
- SISERI ne permet pas en fin d'année, d'avoir le passé dosimétrique des 12 mois de l'année civile ( au 1er janvier, il y a un basculement et le 1er mois est février, au 31 décembre, tous les résultats ne sont pas rentrés dans SISERI).
- Difficulté pour rédiger le rapport d'activité exigé pour le renouvellement de la formation PCR (attendu du rapport d'activité).

# 6. CE QUE PENSENT LES ENTREPRISES AYANT EXTERNALISE LES MISSIONS DE PCR.



1. C'est un œil « neuf » sur la radioprotection liée aux activités de l'entreprise,
2. Il n'est pas souhaitable que les activités de PCR soient effectuées par le Responsable désigné CEFRI,
3. La PCR externe permet de « libérer » du temps pour les autres activités de l'entreprise,
4. L'entreprise évite le temps de formation d'une PCR interne,
5. L'entreprise est informée des nouveaux textes concernant la Radioprotection.



5èmes rencontres des PCR - Rungis 2007

Présentation réalisée par  ADC Informatique

The text 'Présentation réalisée par' is in a black, italicized font. To its right is the logo for 'ADC Informatique', which features a stylized yellow and blue graphic of a computer mouse or cursor pointing to the right, followed by the text 'ADC Informatique' in a bold, yellow, italicized font with a blue outline.